

EXPLICATIONS : RÈGLEMENT AUTORISATIONS DE TOURNOIS

SAISON 2022-2023

GÉNÉRALITÉS

- Le rôle de la fédération et de ces organes déconcentrés (Ligues et Comités) est de prévoir l'avenir, avec une vision à long terme.
- Le règlement des autorisations de tournois existe depuis plusieurs années pour permettre à l'ensemble des clubs d'organiser au moins un tournoi privé par saison, afin qu'ils rayonnent au niveau local et puissent mettre en place un événement fédérateur.
- Cette réforme du règlement n'est pas une révolution, mais une adaptation aux besoins du territoire francilien, singulier par sa grande diversité (structuration des clubs, absence d'un nombre suffisant d'OT pour répondre à la demande d'organisation ...)
- Les nouveautés du règlement des autorisations de tournois se concentrent sur la participation collective des clubs à la formation des officiels techniques, garant du bon déroulement des compétitions, secteur très dynamique en Ile-de-France.
- Ne pas s'appuyer uniquement sur les clubs ayant des équipes en ICR pour la formation des officiels techniques.

1. PRINCIPES PORTÉS PAR CE RÈGLEMENT

- Diversifier l'offre compétitive en permettant l'organisation d'un grand nombre de tournois tout en garantissant une équité entre les clubs. Chaque club doit pouvoir s'il le souhaite organiser au moins un tournoi dans la saison.
- Faire que les officiels techniques soient disponibles pour les interclubs nationaux et régionaux.
- Inciter les clubs organisateurs de tournois à obtenir le label "*Ecobad*", pour des tournois plus respectueux de l'environnement.
- Assurer une qualité de la compétition.
- Faciliter l'émergence de nouvelles offres de pratiques compétitives par les clubs.

2. RÈGLES POUR L'AUTORISATION DES TOURNOIS

2.1 Limitation du nombre de terrains

- limiter les problématiques organisationnelles.

Même si le degré d'implication des bénévoles n'est pas automatiquement lié à la quantité de licenciés d'un club, un nombre de licenciés important permet d'avoir des ressources plus importantes, et de mettre en place une structuration plus complexe pour organiser des tournois de grande ampleur.

2.2 Le nombre de tournois par weekend

- Répartition géographique et non uniquement quantitative

Le vaste territoire francilien ainsi que sa diversité et son nombre important de tournois par weekend demande une répartition plus spécifique, non plus basée sur une quantité par weekend mais une répartition géographique.

En considérant l'implantation des clubs, a été déterminé un critère de proximité (5km) au-delà duquel deux tournois ne se faisaient plus concurrence.

Ce critère de distance sera ajusté en fonction de cette saison de transition.

3. LES TOURNNOIS DE CLUBS ET LES AUTRES COMPÉTITIONS

3.1 Restriction d'autorisation

- Comme à l'accoutumée, les grandes compétitions sur le territoire francilien sont synonymes de restriction concernant les autorisations de tournoi. Pour chaque compétition les restrictions sont détaillées.

3.2 Les tournois de clubs et les interclubs Nationaux et Régionaux

- La disponibilité des joueurs et des officiels techniques est primordiale pour le déroulé des ICR et ICN. C'est pourquoi des restrictions spécifiques sont à prendre en compte lors des journées d'interclubs.

4. PROMOTION ET OBLIGATION CONCERNANT LES OFFICIELS TECHNIQUES

4.1 Communication

- La formation des officiels techniques doit avant tout passer par une sensibilisation de nos compétiteurs. Bon nombre de nos compétiteurs n'ont pas forcément la connaissance du parcours de formation et des passerelles entre les différents postes et grades.

4.2 Obligations de licenciés officiels techniques (OT) pour organiser un tournoi

- Les officiels techniques sont l'essence même de l'organisation des compétitions. Sans eux, l'avant, le pendant et l'après compétition n'existeraient pas, au final, aucune compétition ne pourrait avoir lieu.
- La pérennisation de l'offre de compétition sur notre territoire doit passer par une implication de tous les clubs ayant une offre de compétition. En fonction de leur taille chaque club souhaitant organiser un tournoi devra participer à la sensibilisation et la formation d'officiels techniques.
- La saison 2022/2023 est une saison de transition. Les structures ne disposant pas des OT nécessaires pour organiser leur tournoi pourront quand même l'organisation à condition, de mettre en formation les OT nécessaires. La vérification se fera en fin de saison.

4.3 Obligations d'arbitrage sur les tournois comprenant des séries N

- L'organisation d'un tournoi de grande ampleur avec un plateau de jeu rassemblant l'élite du badminton se doit de proposer un encadrement de qualité.
- L'obligation d'arbitrage sur les tournois N1/N2 va dans ce sens. Avec l'aide de la Ligue, les clubs organisant ces événements de grandes envergures participeront à la renommée et la qualité de leur tournoi.

SAISON 2022/2023

Ampleur du tournoi demandé	GEO licenciés	ARBITRES licenciés (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés (JALA : juge arbitre ligue accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.	/
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.

La conformité aux critères ci-dessus se fait tout au long de la saison. Les clubs ont la possibilité de faire une demande d'autorisation de tournoi, même s'ils ne sont pas en conformité au moment de la demande. La vérification se fera en fin de saison. Cela leur laisse le temps de former leurs licenciés.

OBJECTIFS 2024/2025

SAISON 2023/2024 *

Ampleur du tournoi demandé	GEO licenciés	ARBITRES licenciés (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés (JALA : juge arbitre ligue accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.	/
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 1.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 2.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.

SAISON 2024/2025 *

Ampleur du tournoi demandé	GEO licenciés	ARBITRES licenciés (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés (JALA : juge arbitre ligue accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	/
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 1.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 1	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.

5. NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISES PAR CLUB SUR UNE SAISON

- En plus de l'organisation d'un tournoi, chaque club souhaitant organiser des tournois complémentaires pourra en faire la demande en fonction de son implication sur les tournois des instances de notre territoire.
- Pour chaque action, une autorisation de tournoi supplémentaire sera accordée.

ANNEXE

Publicité

- Afin de permettre aux clubs de faire de la publicité suffisamment en amont et ne pas être pénalisé par la gestion administrative d'une autorisation de tournoi, la publicité est autorisée une fois que l'état "Attente de validation – Ligue" est validé par la LIFB.

MERCI À TOUS

OPÉRATIONS SPORTIVES – SAISON 2022/2023